CHALLENGE DU FAIR-PLAY DEPARTEMENTAL

SENIORS D1 / D2 / D3

SAISON 2025 / 2026

ARTICLE 1 : Présentation Challenge du Fair-Play

- **Alinéa 1 :**
  Le district de Football des Deux Sèvres organise, pour cette nouvelle saison 2025/2026 avec ses partenaires associés, le **CHALLENGE du FAIR PLAY Départemental**. Son but est de récompenser les clubs dont toutes les composantes favorisent la compétition sportive, dans le respect des règles, de l'esprit du jeu et de l'adversaire.

- **Alinéa 2 :**
  Sont concernées, les équipes des clubs disputant les Championnats seniors masculins de D1, D2 et D3 du District 79.

- **Alinéa 3 :**
  L'attribution du challenge du Fair Play sera effective si la compétition va à son terme lors de la présente saison.

ARTICLE 2 : Organisateur

La gestion du Challenge du Fair-Play est assurée par la commission Sportive Litiges et Contentieux en relation avec la commission de Discipline et les services administratifs / informatiques du District.

ARTICLE 3 : Barèmes des sanctions

Des points seront attribués lors de chaque rencontre de Championnat, suivant le barème suivant :

- 1 - Sanctions individuelles (joueurs, dirigeants, entraineurs, éducateurs inscrits sur FMI) :
  - Carton jaune : 1 point
  - Carton blanc : 2 points
  - Carton rouge consécutif à 2 cartons jaunes et/ou blancs, ou carton rouge direct : 6 points
    - Coefficient X 2 si sanction > à 3 matchs de suspension ferme
  - Incidents provoquant un arrêt de la rencontre et/ou Hors match : 12 points par match de suspension (sursis + ferme) et forfait minimum de 60 points pour sanction lors des 5 dernières rencontres.
  - Sanction à l'égard de toutes personnes identifiées et NON inscrites sur FMI : 12 points par match de suspension (sursis + ferme), et forfait minimum de 60 points pour sanction lors des 5 dernières rencontres.
- 2 - Sanctions collectives :
  - Match perdu par pénalité à la suite d'incidents : 60 points
  - Suspension de terrain avec sursis : 12 points par match, avec forfait minimum de 60 points pour sanction lors des 5 dernières rencontres.
  - Suspension de terrain ferme : 20 points par match, avec forfait minimum de 100 points pour sanction lors des 5 dernières rencontres.

Nota : Toutes suspensions indiquées ci-dessus seront prises en compte sur les PV des commissions de Discipline et/ou commission d'appel et/ou toute commission habilitée à infliger une sanction disciplinaire.

ARTICLE 4 : Classements et dotations

Un challenge du Fair Play sera décerné à l'issue des journées de championnat aux 6 équipes (2 pour D1, 2 pour D2 Nord, 2 pour D2 Sud) qui totaliseront, dans chacune des poules respectives, le plus petit nombre de points. De plus, un bonus sera attribué à l'équipe qui totalisera le plus petit nombre de points parmi l'ensemble des 6 équipes.

Un challenge du Fair Play sera décerné à l'issue des journées de championnat aux 8 équipes (2 pour D3 Poule A, 2 pour D3 Poule B, 2 pour D3 Poule C et 2 pour D3 Poule D) qui totaliseront, dans chacune des poules respectives, le plus petit nombre de points. De plus, un bonus sera attribué à l'équipe qui totalisera le plus petit nombre de points parmi l'ensemble des 4 poules.

Un classement par poules (D1, D2 et D3) sera mis à jour régulièrement (en fonction des informations requises auprès des commissions) et sera consultable sur le site web du District 79.
En cas d'égalité dans une même poule, le challenge sera décerné à l'équipe qui aura subit la moins grosse sanction.
Les dotations offertes par le District 79 et les partenaires associés seront remises lors d'une manifestation organisée par le District 79.

ARTICLE 5 : Compétences

La commission Sportive Litiges et Contentieux est seule compétente pour examiner et traiter tous les cas, y compris ceux non prévus au présent règlement. Elle se réserve aussi la possibilité d'exclure du présent challenge tout club dont une de ses équipes (autre que les équipes engagées comme indiqué à l'article 1) aurait été gravement sanctionnée.

La commission Sportive Litiges et contentieux se réserve le droit de statuer sur tous les litiges, sans recours possible de la part des clubs.